



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 26 avril 2022

REPRISE DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION D'HABITATIONS ILLÉGALES PAR LA PRÉFECTURE

Après une série de contentieux qui ont suspendu les arrêtés préfectoraux portant évacuation et destruction d'habitats illicites à Combani et Miréréni, le tribunal administratif a rendu une décision en faveur de la préfecture. Celle-ci a appliqué les dispositions des deux arrêtés du 3 février dernier, ordonnant l'évacuation et la destruction d'une partie des bangas construits illégalement dans les quartiers de La Pompa (Combani) et de Petite Terre (Miréréni).

Les 122 cases illégales implantées à Miréréni et Combani et recensées en novembre dernier ont été détruites ce mardi 26 avril, sur ordre de Thierry SUQUET, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement.

Le Préfet de Mayotte, en ayant une fois de plus eu recours aux dispositions de la loi « ELAN » pour détruire des habitats construits sans droit ni titre, sur des terrains appartenant au Conseil départemental, au SMEAM, et à des propriétaires privés, entend ainsi restaurer l'État de droit à Mayotte et répondre à une demande forte de la population, confrontée à un climat d'insécurité et de violence, après les graves troubles à l'ordre public qu'a connus la commune de Tsingoni fin 2021/début 2022, avec l'affrontement régulier de plusieurs bandes rivales.

Dans le cadre de cette opération, 95 étrangers en situation irrégulière ont été interpellés sur les deux sites, et font l'objet d'une mesure d'éloignement.

Sur les 250 personnes ayant fait l'objet d'une enquête sociale de l'ACFAV (Association pour la Condition Féminine et l'Aide aux Victimes), 43 personnes représentant 8 familles ont accepté une proposition de logement temporaire.

Cette opération qui vise à lutter contre les conditions d'habitation irrespectueuses de la dignité humaine, va permettre également la construction de 34 salles de classes, d'une salle ULIS, d'un réfectoire, et d'un parking, à l'emplacement actuel des bangas du quartier « La Pompa » (Combani).

À ce titre, la commune de Tsingoni bénéficie de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'État et de son soutien financier, avec un concours de 8M€ déjà versé, sur un coût total estimé à plus de 13M€, le différentiel étant apporté par la commune, via le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA).

Les travaux doivent débuter en juillet 2022, avec un accueil des 875 élèves prévu pour la rentrée 2024, permettant à la commune de Tsingoni de disposer d'infrastructures supplémentaires pour scolariser ses élèves.

« La destruction des bidonvilles n'est pas humainement facile, mais c'est une décision fondée sur le droit, c'est une demande forte de la population mahoraise, c'est une exigence de sécurité publique, de salubrité, et de dignité humaine. » Thierry SUQUET, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement.

La lutte contre l'habitat illicite reste une priorité de l'action de la préfecture de Mayotte

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976